|  |
| --- |
| **Description du service vital** |
| Enlèvement des ordures ménagères  |
|  |
| **Que se passera-t-il si le service n’est pas fourni sur une longue période (une semaine / un mois) ?**  |
| Il y aura des décharges sauvages après une semaine. Il en résulte un risque d’épidémie et une propagation de la puanteur. Cela attire les animaux. L’espace public est défiguré. |
|  |
| **De quoi s’agit-il ? / Quel service doit être concrètement fourni ?** |
| Ramassage des ordures ménagères selon l’itinéraire et les jours définis. |
|  |
| **Qui est responsable et intervient (sur le plan opérationnel) ?** |
| * Responsable du service d’entretien communal Prénom nom, téléphone fixe, téléphone mobile, e-mail
* Responsable suppl. du service d’entretien communal Prénom nom, téléphone fixe, téléphone mobile, e-mail
* Deuxième responsable suppl. de l’équipe de ramassage Prénom nom, téléphone fixe, téléphone mobile, e-mail
 |
|  |
| **Quelle infrastructure est nécessaire / Où le service est-il fourni ?** |
| * Véhicules de ramassage des ordures (p. ex. camions-bennes) du service d’entretien communal
* Deux chauffeuses/chauffeurs et quatre personnes pour le chargement des camions (exigence minimale)
* Possibilité de vider les camions-bennes (point de collecte, usine d’incinération)
* Planification d’urgence pour des décharges temporaires en cas de panne de l’usine d’incinération
 |
|  |
| **Quels outils / moyens sont nécessaires (p. ex. alimentation électrique de secours) ?** |
| * Génératrice de secours pour charger les véhicules de ramassage des ordures fonctionnant à l’électricité
* Carburant pour les véhicules de ramassage des ordures avec un moteur à combustion
* Possibilité de faire le plein à une station-service bénéficiant d’une alimentation électrique de secours
 |
|  |
| **Sous quelle forme le service peut-il être proposé ?** |
| Le service doit être fourni aussi longtemps que possible tel que communiqué à la population, à savoir selon l’itinéraire et les jours définis. Un service réduit nécessite une communication préalable. |
|  |
| **À quoi faut-il encore veiller ?** |
| L’exploitation des points de collecte, le vidage des poubelles publiques, les mesures en cas de décharges sauvages et le nettoyage général des rues, etc. sont traités dans des planifications distinctes. |
|  |
| **Unité responsable de ce service vital / personne de contact** |
| Travaux publics, responsable du service d’entretien communal Prénom nom, téléphone fixe, téléphone mobile, e-mail  |